

## Evolution des délais de paiement des fournisseurs de l'ANRT (Siège et INPT) :

ANRT (Siège et INPT)	Délai Moyen de paiement (en jours)	Nombre de dossiers Fournisseurs payés durant le mois concerné	Montant total payé aux Fournisseurs durant le mois concerné (en MDH)
Décembre 2022	11	237	36,49
Janvier 2023	8	1	0,02
Février 2023	16 <sup>(a)</sup>	21	0,64
Mars 2023	16 <sup>(b)</sup>	19	2,64
Avril 2023	19 <sup>(c)</sup>	57	3,66
Mai 2023	17 <sup>(d)</sup>	78	4,68
Juin 2023	19 <sup>(e)</sup>	79	4,60
Juillet 2023	25	112	10,66
Août 2023	21	61	5,50
Septembre 2023	25 <sup>(f)</sup>	56	3,17
Octobre 2023	21	43	1,92
Novembre 2023	25	102	4,34
Décembre 2023	18	192	20,45

- (a) : Le DMP s'établit à 40 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 63 pour un montant de 4,40 MDH.
- (b) : Le DMP s'établit à 25 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 61 pour un montant de 10,05 MDH.
- (c) : Le DMP s'établit à 21 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 86 pour un montant de 5,83 MDH.
- (d) : Le DMP s'établit à 21 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 83 pour un montant de 4,79 MDH.
- (e) : Le DMP s'établit à 23 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 84 pour un montant de 4,95 MDH.
- (f) : Le DMP s'établit à 35 jours si on tient compte du traitement des dossiers relatifs aux Restes à Mandater au titre de 2022. Le nombre total de dossiers traités s'établirait en conséquence à 68 pour un montant de 5,68 MDH.